

Publictionnaire

Dictionnaire encyclopédique et critique des Publics

Civic tech

Clément Mabi

Référence électronique

Clément Mabi, Civic tech. *Publictionnaire. Dictionnaire encyclopédique et critique des publics*. Mis en ligne le 13 mai 2019. Accès : <http://publictionnaire.huma-num.fr/notice/civic-tech/>.

Le *Publictionnaire. Dictionnaire encyclopédique et critique des publics* est un dictionnaire collaboratif en ligne sous la responsabilité du Centre de recherche sur les médiations (Crem, Université de Lorraine) ayant pour ambition de clarifier la terminologie et le profit heuristique des concepts relatifs à la notion de public et aux méthodes d'analyse des publics pour en proposer une cartographie critique et encyclopédique.

Accès : <http://publictionnaire.huma-num.fr/>

Cette notice est mise à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'utilisation commerciale - Pas de modification 3.0 France.

Pour voir une copie de cette licence, visitez <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/fr/> ou écrivez à Creative Commons, PO Box 1866, Mountain View, CA 94042, USA.



Civic tech

Mobilisé en politique depuis plusieurs décennies (Vedel, 2006), c'est à partir du tournant des années 2000 que le développement des technologies de l'information et de la communication numérique (TICN), et notamment de l'internet et du web, a facilité une démocratisation de l'espace public en permettant à chacun « d'être son propre média » et de publier ses contenus en ligne. Les nouvelles pratiques communicationnelles qui découlent de cette innovation technologique sont à l'origine du développement d'une « culture du numérique » qui met au cœur de nos activités en ligne des valeurs comme la participation, la collaboration, la transparence ou le bricolage (Jenkins, 2006) qui ont permis de faire émerger ce que le sociologue Dominique Cardon (2010) qualifie de « démocratie Internet ».

Les institutions de la démocratie représentative et les formes de démocratie participative ont également été mises à l'épreuve de la « démocratie internet » et des formes d'implication citoyenne qu'elle autorise. Comment capter ce bouillonnement participatif et le ramener dans des démarches institutionnelles, proches des processus de décision ? La première stratégie a été de venir équiper des démarches présentiels pour enrichir le fonctionnement de la démocratie dialogique traditionnelle (Benvegnu, Brugidou, 2008 ; Monnoyer-Smith, 2006 ; Mabi, 2014a). Les institutions ont ainsi développé des « forums participatifs » pour tenter de dépasser un certain nombre de barrières traditionnelles de l'engagement citoyen en favorisant la créativité et la diversification des profils participants. C'est par exemple le cas des débats publics sur les projets d'aménagement du territoire portés par la Commission nationale du débat public (CNDP) qui vont progressivement développer des sites participatifs pour contribuer à enrichir les échanges. Si les technologies numériques pouvaient potentiellement permettre d'associer des participants éloignés géographiquement d'un projet, ceux-ci peuvent également être mobilisés pour forcer un débat à se tenir, notamment quand l'opposition ne juge pas les conditions réunies pour débattre. Ainsi les effets sont-ils globalement mitigés et les recherches ont bien montré que le prix de l'inclusion des citoyens pouvait parfois être un contournement de la critique sociale (Mabi, 2014b).

Plus récemment, le mouvement des « civic tech » pour « technologies à visées citoyennes » a donné un nouvel essor à la démocratie numérique (Mabi, 2017). Les applications mobiles et les plateformes en ligne pour faire participer les citoyens se multiplient. Le pari de ces acteurs est qu'il est possible d'utiliser les technologies numériques pour remettre le citoyen au cœur du fonctionnement de la démocratie institutionnelle et de dépasser ses blocages traditionnels grâce à l'agilité et aux faibles contraintes matérielles de ces nouveaux modes d'expression. Il s'agit alors de caractériser la volonté d'exploiter les potentialités du numérique pour changer les règles d'un marché de manière à faire émerger de « nouveaux » acteurs, capables de donner aux consommateurs un accès plus direct au service final. Après la location d'appartement, l'échange de biens culturels, ce serait désormais au tour de la démocratie de faire face à un « tournant collaboratif », de se faire « uberiser »... Dans ce tournant, comme ailleurs, de nouveaux acteurs font leur apparition et tentent de se faire une place sur le « marché de la démocratie ». On voit ainsi des acteurs économiques, souvent des *startups* ou des associations porteuses de services, investir le champ du domaine public en accompagnant leurs actions d'un discours marketing utile pour se faire une place face à la concurrence. C'est cette logique marchande qui explique que de nombreux acteurs produisent un récit idéalisé, à l'image de ce qu'on peut voir dans le monde de la publicité, qui met en avant « LA » solution au problème démocratique, qu'on pourrait résumer par la formule suivante : « Mon produit est le mieux placé pour répondre aux besoins des consommateurs/citoyens sur le segment que j'ai

identifié ». Certaines expériences comme la consultation organisée pour la préparation de la Loi « Pour une République Numérique » en 2015 sont considérées comme des succès politiques par les acteurs, mais leur capacité de transformation sociale et politique reste globalement à évaluer (Laurent *et al.*, 2018).

Comment définir la « *civic tech* » ?

Le concept de « *civic tech* » est cependant difficile à définir dans le contexte français. Populaire aux États-Unis à partir de 2013 et selon un rapport de la *Knight Foundation*, la « *civic tech* » désigne une grande diversité d'initiatives issues de la « société civile » mobilisant les technologies numériques pour contribuer à des missions d'intérêt général. On a ainsi l'habitude de traduire l'expression « *civic tech* » par « technologies citoyennes » ou « technologies à visées citoyennes ». Mais cette traduction littérale à l'inconvénient de mettre l'accent sur l'outil technique et la rupture qu'il est censé apporter, tout en faisant passer au second plan le projet politique qu'il contribue à « mettre en technologie ». En effet, il semble essentiel de penser la « *civic tech* » (Mabi, 2017) en termes d'activités démocratiques (participation, mobilisation, information, interpellation...) ; de ne pas se centrer uniquement sur les fonctionnalités techniques (ce que l'outil peut faire) pour mieux mettre l'accent sur ce que les *citoyens et les pouvoirs publics pourraient faire des outils numériques*. Ces nouveaux entrants contribuent à diffuser une manière originale de concevoir la démocratie et l'engagement citoyen, en accordant un statut particulier aux valeurs de la culture numérique en démocratie. L'apport principal des « *civic tech* » serait ainsi une invitation à s'interroger sur les méthodes employées et les finalités de l'action, à penser à de nouveaux schémas de gouvernance et à imaginer des mécanismes pour renouveler la relation des citoyens à l'intérêt général. Concrètement, deux définitions de la « *civic tech* » cohabitent : une définition qui prend principalement en compte les dispositifs orientés vers la « contre-démocratie » (Rosanvallon, 2006) et l'interpellation, qui rassemble les initiatives qui agissent dans le sens de ce que l'on peut qualifier de « *lobby citoyen* » ; une seconde définition qui prend en compte les usages du numérique pour proposer de nouveaux services aux institutions, dans une logique de « *démocratie participative 2.0* ».

La définition qui insiste sur le déploiement d'une forme de *lobby citoyen* rassemble les initiatives qui tentent de construire un nouveau positionnement citoyen pour « améliorer » l'efficacité et transformer – révolutionner ? – le fonctionnement de nos institutions et de la démocratie. Ces nouveaux acteurs (qu'ils soient associatifs ou *startups*) se structurent autour de solutions technologiques pour peser sur le fonctionnement de la démocratie en restant un acteur extérieur aux institutions. Inscrites dans la culture de la « démocratie internet », elles tentent de miser sur les nouvelles formes d'expression citoyennes pour agir. Leurs méthodes sont : l'**influence** (techniques de *lobby*), la **pression** par la mobilisation de l'opinion (sur le modèle des pétitions en ligne) et la **contribution** des citoyens aux politiques publiques *via* des plateformes participatives dont les résultats sont soumis aux acteurs publics. C'est par exemple le cas du dispositif de pétition en ligne *Change.org*, de l'outil *Parlement et Citoyens* qui permet la discussion d'amendements à des projets de loi par des citoyens, de la plateforme *nosdéputés.fr* de l'association Regards citoyens, ou encore de l'ensemble des initiatives portées par le collectif *Fork* (qui rassemble de nombreux outils *open source* pouvant contribuer à la transformation des institutions à l'image des outils de visualisation et de suivi de la dépense publique).

La seconde définition insiste sur la dimension collaborative de la « *civic tech* ». Elle regroupe les initiatives qui se mettent au service des institutions pour organiser l'échange avec les citoyens grâce aux fonctionnalités numériques. On trouve notamment dans cette catégorie les outils mobilisés pour les multiples consultations en ligne, les outils de signalement urbains, les plateformes de vote... L'objectif de ces acteurs est de rendre la collaboration avec

les institutions plus efficaces en contribuant directement à la problématisation de l'action publique grâce aux avis et propositions des citoyens. On peut parler d'une « démocratie participative 2.0 », qui vient prolonger les enjeux de la démocratie participative traditionnelle (Blondiaux, 2008). C'est par exemple le cas de l'outil porté par la startup *Fluicity* qui propose une plateforme de dialogue citoyen déployé à l'échelle d'une ville et regroupant différentes fonctionnalités (diffusion d'informations, consultations citoyennes, signalements de défauts de voirie, espace de débat et de sondage...) mises à disposition des élus pour renouveler les formes du dialogue avec leurs administrés. Globalement, il en ressort que les technologies numériques peuvent être un outil de pédagogie et d'aide à la décision, de partage d'expertises et de structuration de communautés. En fonction des missions, ces outils peuvent servir à co-construire des récits et des visions du monde (**prospective**), confronter des points de vue pour créer de l'intelligence collective (**concertation**), mettre à l'agenda et mobiliser, récolter des points de vue et expertises, diffuser des informations (**consultation**).

Un potentiel transformateur à démontrer

Dans le marché de la participation, les technologies numériques sont au cœur de cette nouvelle boîte à outils de l'offre participative (Mazeau, Nonjon, 2018). Les collectivités territoriales, en charge de nombreux dispositifs participatifs réglementaires sont évidemment très sollicitées. Les ministères et le gouvernement également, comme le montrent les exemples récents de consultations à grande échelle : consultation sur la Loi « [Pour une République Numérique](#) » ; celle pour la loi « [Biodiversité](#) » et celle sur [Villes et Territoires de demain](#).

Pourtant, au-delà des effets d'annonce, il est pour le moment difficile de mesurer la portée démocratique de ces initiatives. Il semble en effet important de rappeler la permanence des relations de pouvoir, plutôt que la disruption annoncée. Ainsi de nombreuses limites sont-elles régulièrement évoquées. La plupart peuvent être adressées à la participation citoyenne d'une manière générale et dépassent le cadre des usages des technologies numériques. Parmi les difficultés évoquées, on peut retenir :

- **Le risque de fracture numérique et les difficultés d'inclusion des publics les plus éloignés de la vie citoyenne et du numérique qui interrogent sur le manque de représentativité sociale des participants.** Les retours des acteurs de terrain et la littérature académique sur le sujet convergent pour exprimer la crainte que multiplier l'appel aux outils numériques n'éloigne encore plus de la participation les publics les plus fragiles.
- **Le manque de clarté sur les objectifs politiques de la participation et le danger du « civic washing ».** L'une des critiques récurrentes est celle du risque d'instrumentalisation de ce nouvel outil de participation et le risque d'un appel à l'innovation technologique présenté *a priori* comme un progrès sans que les autres critères de réussite de la participation (clarté sur la portée politique, transparence sur les marges de manœuvre, capacité d'évaluation des résultats...) ne soient réunis (ou même évoqués par les porteurs de projets).
- **Le modèle économique des acteurs de la « civic tech » encore fragile.** Beaucoup des initiatives peinent à trouver un équilibre financier et oscillent entre une recherche de subventions ou de marchés sans parvenir à pérenniser complètement leur modèle. Ce constat interroge le statut à accorder à ces nouveaux intermédiaires : doivent-ils rester indépendants économiquement pour être un vecteur de changement ? Le statut de prestataire empêche-t-il de contribuer à la structuration d'un point de vue citoyen critique et indépendant ?

- **Le risque de piratage demeure important.** La technicisation de la participation, notamment pour des votes, ouvre la voie à des formes de manipulation des résultats problématiques et difficiles à détecter.
- **La potentielle profusion de contributions nuit à la lisibilité de la démarche et à son impact sur la décision.** Paradoxalement, le risque avec les technologies numériques est d'avoir parfois « trop » de participation et d'avoir du mal à trouver un équilibre entre la qualité d'un argument (l'intérêt qu'il porte) et le poids du nombre de répétitions. Comment s'assurer que les arguments peu représentés dans les débats mais pertinents trouveront leur place dans la synthèse face à d'autres, soutenus par d'importantes communautés qui auront utilisé l'outil numérique pour mettre en lumière leur point de vue ?

Ces difficultés rendent la montée en puissance de la communauté des « civic tech » fragile et interrogent sur les conditions de son institutionnalisation, vue comme sa capacité à porter sur le long terme la parole des citoyens dans les instances démocratiques. Si notre culture du débat public est indéniablement en train de se transformer sous l'impact des TICN et de la « démocratie Internet », la « civic tech » n'a pas, pour le moment, prouvé sa capacité à accompagner la structuration d'une parole citoyenne en capacité de s'affranchir des contraintes traditionnelles de notre système démocratique. À quelles conditions la communauté peut-elle espérer devenir un levier de transformation sociale ? Comment rapprocher cette participation *via* les technologies numériques de la décision publique ? Autant de questions qui posent les bases d'un programme réflexif pour la communauté et un horizon de réflexion pour les chercheurs académiques qui les accompagnent.

Bibliographie

- Benvegna N., Brugidou M., 2008, « Prendre la parole sur Internet. Des dispositifs sociotechniques aux grammaires de la discussion », *Réseaux*, 4 (150), pp. 51-82. Accès : <https://www.cairn.info/revue-reseaux1-2008-4-page-51.htm#>.
- Blondiaux L., 2008, *Le Nouvel Esprit de la démocratie*, Paris, Éd. Le Seuil.
- Cardon D., 2010, *La Démocratie Internet. Promesses et limites*, Paris, Éd. Le Seuil.
- Jenkins H., 2006, *Convergence Culture: Where Old and New Media Collide*, New York, New York University Press.
- Laurent V. *et al.*, 2018, « Les outils numériques gouvernementaux au service de la loi : Le design de la plateforme République numérique », *Terminal*, 122. Accès : <http://journals.openedition.org/terminal/2071>.
- Mabi C., 2014a, « Comment se construit le “concernement” des publics de la démocratie dialogique ? Analyse communicationnelle des débats publics CNDP », *Canadian Journal of Communication*, 39 (4), pp. 627-638. Accès : <https://www.cjc-online.ca/index.php/journal/article/view/2737/2487>.
- Mabi C., 2014b, *Le Débat CNDP et ses publics à l'épreuve du numérique. Entre espoirs d'inclusion et contournements de la critique sociale*, thèse en sciences de l'information et de la communication, Compiègne, Université de technologie de Compiègne.
- Mabi C., 2017, « Citoyen hackeur. Enjeux politiques des civic tech », *La Vie des idées*, 2 mai. Accès : <http://www.laviedesidees.fr/Citoyen-hackeur.html>.
- Mazeau A., Nonjon M., 2018, *Le Marché de la démocratie participative*, Vulaines-sur-Seine, Éd. du Croquant.

Monnoyer-Smith L., 2006, « Être créatif sous la contrainte. Une analyse des formes nouvelles de la délibération publique. Le cas DUCSAI », *Politix*, 3 (75), pp. 75-101. Accès : <https://www.cairn.info/revue-politix-2006-3-page-75.htm>.

Rosanvallon P., 2006, *La Contre-démocratie. La politique à l'âge de la défiance*, Paris, Éd. Le Seuil.

Vedel T., 2006, « La révolution ne sera plus télévisée : Internet, information et démocratie », *Pouvoirs*, 119, pp. 41-54. Accès : https://revue-pouvoirs.fr/IMG/pdf/119Pouvoirs_p41-54_Internet_information_et_democratie.pdf.